
**Arrêté n°2026_074 PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
AU TITRE de l'ANNEE 2026**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles **49, 79** et 80,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.522-26, L.522-28 et L.522-29
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
Vu la délibération n°2025-065 du 26/03/2025 relative à la détermination des « ratios-promouvables », après avis du Comité Technique du 25/02/2025,
Vu l'arrêté n° 2021/197 portant sur les Lignes Directrices de Gestion après avis du Comité Technique du 14/09/2021,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint technique principal 1^{ère} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
SENEPART ALEXIS	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	01/07/2026

Article 2 : Un exemplaire du présent arrêté sera transmis à Monsieur Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube.

